

**EEN CA Rivière du Moulin S.E.C.**

Le 11 avril 2012

Madame Rita Leblanc  
Coordonatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audience publique sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**OBJET : Étude d'impact complémentaire du projet éolien Rivière-du-Moulin**

Madame Leblanc,

Nous avons reçu copie de la lettre transmise à votre attention par M. Louis Lesage, Biologiste et Directeur intérimaire du Bureau du Nionwentsio de la Nation huronne-wendat le 3 avril dernier. Nous vous référons également à une lettre transmise par M. Lesage à l'attention de M. Joseph Zayed, président de la Commission d'enquête publique du projet de parc éolien Rivière-du-Moulin, le 7 mars 2012, en réponse à laquelle nous avons écrit à M. Lesage le 29 mars 2012. Des copies de la lettre adressée à M. Zayed et de notre réponse sont jointes à la présente lettre.

EDF EN Canada désire apporter quelques précisions et rectifier certaines informations qui ont été communiquées au BAPE par la Nation huronne-wendat, notamment quant à l'étude d'impact complémentaire présentement effectuée par la Nation huronne-wendat.

À cet effet, EDF EN Canada souhaite préciser que la réalisation de l'étude d'impact complémentaire repose sur un contexte de coopération dans lequel EDF EN Canada a choisi de développer une relation d'affaires avec la Nation huronne-wendat. La réalisation n'émane aucunement d'un constat commun de la part de EDF EN Canada et de la Nation huronne-wendat à l'effet que les activités coutumières de cette dernière pratiquées dans la zone d'étude n'avaient pas été suffisamment décrites et prises en compte, ni que les impacts potentiels du projet éolien sur la Nation huronne-wendat n'avaient pas été adéquatement évalués. Quant à la décision d'EDF EN Canada de contribuer financièrement à l'étude d'impact complémentaire, nous tenons à souligner qu'il s'agit d'une participation basée sur un montant forfaitaire et qu'EDF EN Canada ne finance pas cette étude en entier.

**EEN CA Rivière du Moulin S.E.C.**

Nous souhaitons ajouter que, au besoin, EDF EN Canada est disponible pour vous donner toute clarification additionnelle, étant évidemment la mieux placée mais également la seule qui puisse parler de ses constats et positions.

En ce qui concerne les résultats de l'étude d'impact complémentaire qui vous ont été communiqués, nous pouvons constater que, bien que ceux-ci soient très préliminaires, l'étude est en progression. Nous soulignons que la Nation huronne-wendat nous a mentionné, au mois d'octobre dernier, que l'étude serait complétée sans ralentir les travaux du projet éolien Rivière-du-Moulin et avons confiance que la Nation huronne-wendat travaille en ce sens.

Tel que le BAPE l'a mentionné dans son compte-rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 15 décembre 2011 au 30 janvier 2012, EDF EN Canada a recueilli les préoccupations de la Nation huronne-wendat et continue d'échanger avec cette dernière. Nous avons l'intention de poursuivre nos discussions avec la Nation huronne-wendat et espérons que nous pourrions progresser de façon positive dans ces discussions.

Recevez, Madame Leblanc, nos salutations distinguées.

Pour EEN CA RIVIÈRE DU MOULIN S.E.C.



Alex Couture  
Directeur - Développement de projets  
Développement EDF EN Canada Inc.

c.c. : Konrad Sioui, Grand Chef  
3 Chefs délégués  
Me Simon Picard



NATION  
huronne-wendat



Bureau du  
Nionwentsio

Wendake, le 7 mars 2012

Transmission par courriel : [eole-dumoulin@bape.gouv.qc.ca](mailto:eole-dumoulin@bape.gouv.qc.ca)

Monsieur Joseph Zayed, président  
Commission d'enquête publique du projet de parc éolien de  
Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix  
Bureau d'audience publique sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Étude d'impact complémentaire du projet éolien Rivière-du-Moulin  
N.D. 56.33.1

---

Monsieur Zayed,

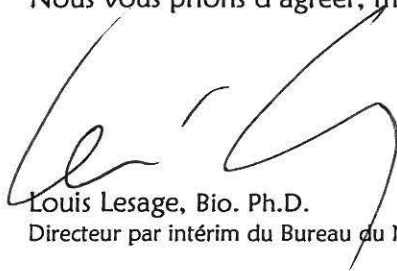
La présente concerne le projet éolien de Rivière-du-Moulin et fait suite à l'obligation du Gouvernement du Québec de consulter la Nation huronne-wendat lorsqu'il y a modification ou adoption d'un projet de loi, de règlement ou de politique, de même en ce qui concerne les projets de planification, d'aménagement, de développement et d'émission de baux sur le territoire ou l'adoption de toute autre mesure susceptible d'avoir des effets sur nos droits et intérêts, et ce, tout au long du processus concerné. Cette obligation découle notamment des jugements de la Cour suprême, tel que Haïda, Taku River et Mikisew.

Lors de l'analyse de l'étude d'impact du projet éolien, reçu le 13 juillet 2011, le Bureau du Nionwentsio avait été très surpris de constater la quasi absence de place accordée à notre Nation dans le cadre de cette démarche d'évaluation. Dans cette étude, il n'est aucunement question des impacts du projet à l'endroit des activités coutumières que les gens de notre Nation pratiquent actuellement à l'intérieur de l'aire concernée. De plus, aucun membre de notre Nation n'avait été rencontré pour faire l'objet d'une collecte de données au sujet des nombreuses activités de chasse, de pêche, de piégeage et de récolte de végétaux que nos membres exercent en ces lieux.

Depuis, plusieurs rencontres ont eu lieu avec le promoteur du projet et nous avons mutuellement conclu que la Nation huronne-wendat avait été oubliée dans l'évaluation des impacts du projet éolien. Le promoteur s'est donc engagé financièrement dans l'élaboration d'une étude d'impact complémentaire qui est actuellement réalisée par le Bureau du Nionwentsio.

À cet effet, des rencontres ont eu lieu avec les membres de notre Nation et se poursuivent dans le but de caractériser le territoire à l'étude. Lorsque notre étude d'impact complémentaire sera terminée, la Nation huronne-wendat la rendra disponible dans le cadre des travaux du présent projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix. S'il le juge opportun, le BAPE peut communiquer avec le Bureau du Nionwentsio pour obtenir des résultats préliminaires essentiels à ses analyses.

Nous vous prions d'agréer, monsieur Zayed, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Louis Lesage, Bio. Ph.D.  
Directeur par intérim du Bureau du Nionwentsio

c.c. M. Konrad Sioui, Grand Chef  
3 chefs délégués  
Me Simon Picard  
Hutchins Legal  
M. Alex Couture, EDF EN Canada

EEN CA Rivière du Moulin S.E.C.

Montréal, le 29 mars 2012

**M. Louis Lesage**

Biologiste, Directeur par intérim du Bureau du Nionwentsio  
255, Place Chef Michel-Laveau  
Wendake (Québec)  
G0A 4V0

**Objet : Étude d'impact complémentaire - Parc éolien Rivière du Moulin**

---

Monsieur Lesage,

Nous avons reçu copie de votre lettre du 7 mars 2012 adressée à monsieur Joseph Zayed, président, Commission d'enquête publique du projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, dans laquelle vous lui faites part de l'existence de votre étude d'impact complémentaire. Nous souhaitons apporter quelques précisions à l'égard de certaines affirmations qui y sont contenues.

Nous tenons à préciser qu'EDF EN Canada n'a jamais conclu avec la Nation huronne-wendat que cette dernière avait été oubliée dans l'évaluation des impacts du projet éolien ni convenu que notre étude était incomplète en ce qui a trait à la Nation huronne-wendat. C'est plutôt par souci de développement de notre relation d'affaires croissante et dans l'esprit d'une coopération qui grandit graduellement entre la Nation huronne-wendat et notre entreprise qu'EDF EN Canada a décidé d'apporter son soutien à la Nation huronne-wendat dans la préparation d'une étude d'impact dite complémentaire. Dans ce même esprit de respect réciproque, vous comprendrez aussi qu'EDF EN Canada préférerait communiquer elle-même ses conclusions et ses positions au BAPE.

Comme vous le savez, notre étude d'impact a été jugée recevable par le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs. Le Secrétariat aux affaires autochtones a indiqué que l'utilisation du territoire et les préoccupations de la population autochtone ont été traitées de façon satisfaisante et valable par l'initiateur du projet. Le SAA n'avait aucun commentaire à formuler relativement au projet d'aménagement du parc éolien

**EEN CA Rivière du Moulin S.E.C.**

de Rivière-du-Moulin. Par ailleurs, dans son document intitulé « Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 15 décembre 2011 au 30 janvier 2012 », le BAPE précise que le promoteur a recueilli les préoccupations de la Nation huronne-wendat à la phase de consultation, qu'il faisait part des intérêts du Conseil de la Nation huronne-wendat à l'égard du projet et que la Nation huronne-wendat continue d'échanger avec le promoteur. Nous avons respecté et continuons de respecter les exigences gouvernementales et nous nous sommes donc acquittés de notre obligation à cet égard.

Finalement, nous sommes quelque peu étonnés de votre divulgation publique quant à la contribution financière d'EDF EN Canada à la préparation de votre étude puisque nous avons convenu que cette contribution demeurerait confidentielle entre les parties. Ceci étant dit, nous sommes heureux de constater que votre étude progresse et nous espérons qu'elle soit complétée dans les meilleurs délais, sans ralentir les travaux d'EDF EN Canada, tel que vous nous le mentionniez en octobre dernier lors d'une rencontre au cours de laquelle vous nous exposiez la teneur de l'étude envisagée.

Recevez, monsieur Lesage, nos salutations distinguées.

cc. M. Konrad Sioui, Grand Chef  
3 chefs délégués  
Me Simon Picard



Alex Couture

Directeur - Développement de projets

**EEN CA Rivière du Moulin S.E.C.**

1134, rue Ste-Catherine Ouest, bur. 910  
Montréal (Québec) H3B 1H4  
Tél. : 514.397.9997 Téléc. : 514.789.2807

[www.edf-energies-nouvelles.com](http://www.edf-energies-nouvelles.com)  
[www.edf-en.ca](http://www.edf-en.ca)